LETTRE D'INFORMATION
LA ROCHE-JAUDY

Janvier 2019

Mesdames, Messieurs,

La Roche-Jaudy, votre nouvelle commune, est née le 1er janvier 2019 à 0h00. Comme vous le savez déjà, elle est issue du mariage de Hengoat, La Roche-Derrien, Pommerit-Jaudy et Pouldouran. Elle pèse aujourd'hui 2721 habitants en population municipale (habitants permanents), 3244 en population totale (habitants réguliers), et 3426 habitants en population DGF (1 habitant par résidence secondaire) et mesure 29 km2. La nouvelle entité se porte bien et ne demande qu'à évoluer au service de ses habitants, qui sont le sang et l'oxygène qui feront battre son cœur pour vous offrir un bien vivre ensemble sur ce nouveau territoire.

Lundi 7 janvier 2019, j'ai été élu Maire de La Roche-Jaudy afin de coordonner les actions qui seront menées par l'équipe municipale qui comporte l'ensemble des élus municipaux en place précédemment sur les quatre communes historiques. Les Maires délégués des communes historiques, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers municipaux vont m'épauler dans cette tâche.

Le 21 janvier, nous présenterons, en Conseil Municipal, la feuille de route de l'année à venir et en débattrons avant de vous communiquer rapidement les éléments constitutifs de celle-ci.

Nous avons un peu plus d'un an pour vous prouver que cette nouvelle entité était nécessaire et utile pour l'intérêt général. Une année durant laquelle nous serons observés et au bout de laquelle vous pourrez alors juger de l'efficacité de cette union ou pas. Nous nous efforcerons de servir au mieux vos intérêts et d'être à votre écoute.

Depuis de nombreux mois, à travers des ateliers thématiques (auxquels tous les conseillers municipaux pouvaient participer) et d'un comité de pilotage qui s'est réuni toutes les semaines, nous avons mis en avant les différentes actions à mener. Nous avons mis un point d'honneur à maintenir voire accentuer les services à la population dont vous bénéficiez déjà (écoles, garderie, restauration scolaire, EHPAD, animations, associations, commerces, culture, services de soins…).

Vos mairies resteront vos points d'accueil habituels, vous pourrez également vous rendre dans une des quatre Mairies si les horaires sont plus adaptés à vos habitudes de vie. Les investissements en cours, ou déjà validés par les communes historiques, seront maintenus. Nous nous attacherons à vous communiquer, par le biais des bulletins d'informations, des magazines semestriels, par le site internet, les flash infos et le compte Facebook, le maximum d'éléments qui concernent votre commune et vos intérêts.

Nous aurons une préoccupation particulière pour votre environnement, votre cadre de vie, et votre quotidien. Une action sociale pour toutes et tous sera également maintenue et renforcée.

Vœux des Maires
dans les salles des fêtes respectives :

Pouldouran :
11 janvier à 18h30

Hengoat :
13 janvier à 15 h

Pommerit-Jaudy :
18 janvier à 18h30

La Roche-Derrien :
19 janvier à 18h30

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1,2
Les Maires, les Adjoints	3
Accueil des mairies	3
Conseil Municipal	4
Infos locales	5
Infos diverses	6
Manifestations	7
Faire-part	8

Un des nouveaux projets de la commune nouvelle concernera votre pouvoir d'achat. Les Maires et élus de base que nous sommes, ressentions depuis longtemps ce ras le bol qui couvait et en alertions régulièrement nos instances supérieures sans succès. Depuis le mois d'avril 2018 nous avons réfléchi à ce problème au niveau local et nous n'avons attendu aucun mouvement pour anticiper cette problématique qui saute à la figure des élus de proximité que nous sommes! Aussi depuis le mois d'octobre, deux stagiaires (futurs assistants sociaux), finalisent les propositions faites par les élus sur ce sujet dans les ateliers thématiques. Le mouvement récent des gilets jaunes est la preuve que ça ne pouvait plus durer et que nos réflexions sur le sujet allaient dans le bon sens et que les oubliés de la république sont bien plus nombreux qu'on ne le pense !

Comme je l'ai indiqué aux habitants de La Roche-Derrien en fin d'année, la précarité imposée, la fermeture des services publics, le pouvoir d'achat en berne, les taxes et les re-taxes, les frais d'intervention, les frais de retard de paiement… ont fait qu'une petite goutte d'essence surtaxée a fait déborder le vase! Tout ça pour une taxe sur du carburant !! Mais oui ! Parce que ce sont toujours les mêmes qui payent pendant que d'autres se goinfrent au détriment de l'humain et de l'écologie !
Et pourtant la transition écologique est nécessaire si l'on veut pouvoir encore se souhaiter une bonne année de manière sincère.

Alors, si cette petite goutte d'essence a mis le feu aux poudres et fait que nos élus nationaux ont, bien tardivement et bien maladroitement, pris une once de conscience de la situation économique de beaucoup d'entre nous, cela veut dire, qu'ensemble, quand nous sommes unis, nous pouvons changer les choses, qu'il suffit de ne plus être résigné pour pouvoir changer le cours de la vie, qu'il faut pacifiquement se faire entendre, que rien n'est inéluctable et que donc, on peut changer le monde, qu'on peut sauver le monde, sauver notre planète et assurer un avenir serein à nos générations à venir!

Nous aborderons tous cela au cours de réunions publiques programmées le 26 janvier à 11h à la Mairie de Pommerit-Jaudy et à 18h à la salle de la Maladrerie à La Roche-Derrien.
Le premier sujet concernera donc votre pouvoir d'achat. Ce projet consistera à mettre en place des achats collectifs qui auront pour but de créer des économies significatives sur votre budget. Reste à déterminer quels sont ceux qui vous intéressent le plus, savoir lesquels vous souhaitez voir mis en place.
Dans un deuxième point, nous aimerions aborder les possibles difficultés que vous rencontrez pour faire des démarches administratives en ligne. A partir de vos besoins nous réfléchirons ensemble à ce qu'il serait intéressant de mettre en place.

Enfin nous aborderons les points que vous souhaitez mettre en avant sur votre nouvelle collectivité et échangerons sur la transition écologique. C'est dans cet esprit que nous vous distribuons en même temps que ce bulletin, un questionnaire sur les achats groupés auquel je vous invite à répondre massivement.

Je tiens enfin à vous présenter, en mon nom, au nom de tout le Conseil Municipal, des membres du CCAS, du personnel communal et de l'EHPAD, tous mes vœux pour l'année 2019, à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos proches.

Ne baissez jamais les bras, ne vous résignez pas, votre avis compte, alors votez, profitez de chaque instant de bonheur, festoyez avec modération et n'oubliez pas de rester vous-même !

Vous êtes toutes et tous invités à partager un moment de convivialité lors des traditionnelles cérémonies des vœux, le 11 janvier à 18h30 à Pouldouran, le 13 janvier à 15h à Hengoat, le 18 janvier à 18h30 à Pommerit-Jaudy et le 19 janvier à 18h30 à La Roche-Derrien.
A l'issue de ces échanges de vœux le 19 janvier à La Roche-Derrien, nous vous invitons à venir fêter comme il se doit, la naissance de La Roche-Jaudy lors d'une soirée festive.

« On ne subit pas l'avenir, on le fait. » Georges Bernanos.

Votre Maire, Jean-Louis Even

LA ROCHE-JAUDY

LES MAIRES, LES ADJOINTS, LEURS FONCTIONS

Guillaume COLIN	Contrats, mutualisation achats/commerce, artisanat, économie, agriculture, économie sociale et solidaire
Jean-Paul GUILLOU	Travaux de voiries
Yves LE DIUZET	Affaires sociales, périscolaire, jeunesse, sport
Michel LE ROUX	Espaces verts, aménagements paysagers et décoratifs, fleurissement
Christian LESCOUARC'H	Urbanisme, aide à l'habitat, aménagement urbain, logistique cimetière, référent éclairage public
Renaud MERLÉ	Espaces et bâtiments public, sécurité civile
Jean-Luc MEUR	Affaires sociales, EHPAD, logements communaux (bâtiments locatifs)
Joël MORVAN	Animation, gestion des salles/équipements, culture, tourisme, patrimoine, vie associative
Mireille SALIC	Communication
Anne-Françoise TREBEDEN	Cohésion sociale, législation cimetière

Par ordre alphabétique

La Roche-Derrien

Accueil du public
Tourisme
Gestion du personnel
Administration générale

Maire délégué
Arnaud PARISCOAT
Finances et relations LTC

Conseiller délégué
Séverine LE MÉNE
Restauration collective

Pommerit-Jaudy

Accueil du public
Enfance
Communication

Maire délégué
André LE MOAL
Santé, coopération

Conseiller délégué
Romain GAREL
Vie des quartiers

Hengoat

Gestion des finances

Maire délégué
Bernard FREMERY
Environnement

Pouldouran

Urbanisme

Maire délégué
Hervé LINTANF
Personnel

ACCUEIL DES MAIRIES DÉLÉGUÉES

	La Roche-Derrien	Pommerit-Jaudy	Hengoat	Pouldouran
Lundi	9h—12h 13h30—17h	8h –12h 13h– 16h45	13h—17h30	14h—17h
Mardi	9h—12h 13 h 30—17 h	8h –12h 13h30– 16h45	13h—17h30	
Mercredi	9h—12h 13h30—17h	8h –12h	7h45—12h	14h—17h
Jeudi	9h—12h	8h –12h 13h– 16h45		
Vendredi	9h—12h 13h30—17h	8h –12h 13h– 16h		
Les Secrétaires	Caroline CHEVALIER Aurélie LE BEC Laetitia LE NOBLET Karine TRÉLAT	Isabelle GUILCHARD	Gwenaëlle LE ROUX	Valérie BERROCHE
☎	02.96.91.36.31	02.96.91.35.66	02.96.91.36.99	02.96.91.36.97
Mail	accueil@larochejaudy.fr	enfance@larochejaudy.fr	finances@larochejaudy.fr	urbanisme@larochejaudy.fr

CONSEIL MUNICIPAL—07 JANVIER 2019

Le Maire, de La Roche-Jaudy, les maires délégués et les adjoints

Elections du Maire de la Roche-Jaudy, des Maires délégués et des adjoints

L'élection a été faite à bulletin secret. Seul candidat au poste, Jean-Louis Even obtient 35 voix. Arnaud Pariscoat devient maire délégué à La Roche-Derrien. André Le Moal à Pommerit-Jaudy, Bernard Frémery à Hengoat et Hervé Lintanf à Pouldouran. Après les élections municipales de 2020, le conseil sera constitué de 27 élus..

Mise en place de la commune nouvelle

La commune nouvelle a seule la qualité de collectivité territoriale. Mais elle ne signifie pas la disparition des communes fondatrices. Elles conserveront toutes leurs limites administratives, leur nom et panneaux d'entrées d'agglomération et deviendront automatiquement des « communes déléguées » tout en conservant leur nom habituel. La charte fondatrice de la commune nouvelle prévoit que l'identité de chaque commune fondatrice devra être préservée et que la possibilité pour leurs habitants de continuer à s'y référer et à s'y investir devra être maintenue. Il est créé au sein de la commune nouvelle, et sur décision unanime des conseils municipaux des communes fondatrices, les communes déléguées de Hengoat, Pommerit-Jaudy, Pouldouran et La Roche-Derrien. La Charte fondatrice de la Commune nouvelle de La Roche-Jaudy prévoit le maintien à terme des communes déléguées. Le cadre de la commune nouvelle doit permettre l'épanouissement et le développement des quatre anciennes communes. Leurs aménagements futurs devront se fonder à la fois sur leur histoire et leur inscription dans un développement du 21ème siècle. Les directives prévues pour les années qui viennent, devront obligatoirement être respectées, voire complétées par des aménagements respectant l'esprit historique de leurs fondements. Ceci doit constituer l'axe de conduite impératif dont devront s'inspirer les élus actuels et futurs en charge de la gestion de la commune nouvelle. La réussite de cette union réside dans l'engagement des futurs conseillers municipaux à respecter les règles de cette union.

Institution d'un maire délégué

Le Maire délégué sera l'interlocuteur privilégié de la population de la commune déléguée et son représentant et relais au sein de la commune nouvelle. La charte fondatrice de la commune nouvelle stipule que cet élu devra être issu de la commune déléguée.

Création d'une mairie annexe

Les administrés pourront continuer de se rendre, être informés et conseillés et où seront établis les actes d'état civil concernant les habitants de la commune déléguée. Les communes déléguées conservent ainsi une assise territoriale.

Indemnités des élus

Le maire Jean-Louis Even propose de ne pas appliquer la majoration de 15 % et de baisser les taux de 2 %, ce qui donne une indemnité brute de 1 587 € pour le maire, 561 € pour les adjoints, 213 € pour les conseillers délégués, 658 € pour les maires délégués sauf celui de Pommerit qui conserve son indemnité de 1 383 € compte tenu de la répartition des services entre les 2 mairies.

Mise en place du Centre Communal d'Action Sociale

Il sera présidé par le Maire et 16 membres dont 8 élus.

Autres points

La charte de l'élu local est adoptée et les délégations classiques sont consenties au maire et au bureau exécutif.

Le tableau des effectifs est ajusté aux besoins de la commune nouvelle avec la création d'un emploi d'adjoint administratif et d'un contrat Parcours Emploi Compétences. Une convention emplois partagés est signée pour le secrétariat de Hengoat et les services techniques de Pouldouran. Le régime indemnitaire des agents communaux est maintenu.

Locations des salles

Les conditions de location des salles communales sont harmonisées. Tous les habitants de La Roche-Jaudy bénéficient des tarifs spéciaux et la gratuité est maintenue pour les associations.

Réorganisation des locaux pour accueillir les nouveaux services à La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy.

LA ROCHE-JAUDY

INFOS LOCALES

Prochain Conseil
21 janvier à 20 h à la mairie de La Roche-Derrien.

Cahier de doléances
Disponible dans chaque mairie jusqu'au 28 février afin que chacun exprime les difficultés qu'il rencontre au quotidien, dans le cadre des mouvements sociaux récents.

Recensement militaire
Les jeunes né(e)s en janvier, février et mars 2003 doivent se faire recenser en mairie.

Recensement de la population
Il aura lieu sur les communes de Hengoat et Pommerit-Jaudy du 16 janvier au 17 février.

Achats groupés/Réunions publiques
Samedi 26 janvier à
11 h à la mairie de Pommerit-Jaudy
18 h à la Maladrerie de La Roche-Derrien.
Si vous rencontrez un problème pour vous déplacer, inscrivez-vous dans une des mairies déléguées pour programmer un co-voiturage.

Flash-info
Les personnes qui désirent recevoir le flash-info par mail, doivent transmettre leur adresse mail à :
communication@larochejaudy.fr

Liste électorale
Pour voter aux élections européennes du 26 mai 2019, vous pourrez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au **31 mars 2019**.

Collecte des déchets ménagers
Pouldouran : le lundi
Hengoat : le mercredi
La Roche-Derrien : le jeudi
Pommerit-Jaudy : le mercredi du côté droit de la départementale, le jeudi de l'autre côté

Collecte des encombrants sur les 4 communes déléguées
jeudi 17 janvier
Limité 2m^3
Réservation au 02.96.05.55.55

Fonds Saint-Yves (journée d'écoute et d'orientation auprès de juristes)
les 26 janvier et 23 février à Tréguier 12/14 rue Saint-André.
Sur RV au 02.96.92.30.51.

Association Santé, éducation et prévention
L'association organise une réunion d'information sur son atelier « nutrition, santé, seniors », le lundi 14 janvier à 10h30 à la Maison de services au public à Tréguier. C'est gratuit et ouvert à tous les seniors.

Bureau Sympa
Un nouveau magasin à Pommerit-Jaudy, au « 17 Rue de l'Argoat » (espace Savéan). Uniquement sur RDV au 06.83.05.55.66 ou 06.61.15.50.75. Spécialiste du mobilier de bureau, d'occasion et de meubles de rangement.

Possibilité de faire des photocopies en noir & blanc en mairie, gratuitement.

Atelier photo
Ouverture d'un atelier photo à La Roche-Derrien, 14 place du Martray. Expositions permanentes de photos et présentation de travaux d'artistes trégorois. Ouverture sur rendez-vous dans un premier temps pour une ouverture hebdomadaire, horaires à confirmer
Contact : Jean DUCOUET 06 82 86 70 11 ou jean.ducouet@orange.fr

Atelier poterie
Elise KASTNER organise des stages d'initiation pendant les vacances de février à La Roche-Derrien 16 place du Martray. Inscription au 07 51 10 92 75 ou kastnerelise@yahoo.fr.
L'atelier-boutique est ouvert du mardi au samedi de 14h à 19h.

Atelier théâtre
Sophie LE TOUZET organise un atelier théâtre pour les 6-12 ans à La Roche-Derrien, 1 rue du Pouamon. De janvier à mai 2019, le mercredi de 17h à 18h15. 1ère séance le vendredi 18 janvier à 17h.
Inscription au 06 99 08 42 52 ou so.le.tousegmail.com

INFOS DIVERSES

Primes d'activité 2019

Prestation sociale destinée à compléter les revenus des salariés et des travailleurs indépendants aux ressources modestes. Elle est versée par la CAF ou la MSA. Renseignements sur MSA.fr ou CAF.fr

Pesticides

Depuis le 1er janvier 2019, les produits phytosanitaires de synthèse sont interdits de vente, de détention et d'utilisation par les particuliers. Les produits non utilisés doivent être déposés en déchèterie. **Modifiez vos pratiques et changez de regard sur les herbes indésirables.** Pour cela : utiliser des outils écologiques pour désherber, paillage des massifs, utilisation de plantes couvre-sol, fleurissement des pieds, murs et façades. Utiliser le désherbage dit « maison » (gros sel, vinaigre, javel).
Renseignements au 02.96.05..01.63 Comité des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien.

Impôt à la source

À compter de janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera automatiquement prélevé « à la source », c'est-à-dire directement et mensuellement de votre feuille de paye ou de retraite**.** Jusqu'en 2018, vous payiez chaque année votre impôt sur vos revenus de l'année précédente. Ce décalage d'un an pouvait poser des difficultés sociales, notamment en cas de baisse de revenus. Avec le prélèvement à la source, votre impôt s'adapte immédiatement à l'évolution de vos revenus. C'est une grande avancée de simplification de la part de l'administration. Les employeurs, les caisses de retraite et tous les organismes versant des revenus sont chargés du prélèvement de l'impôt sur le revenu et de son reversement à l'administration fiscale, sans démarche de votre part, à partir du taux que vous avez choisi lors de votre déclaration d'impôt. Les informations relatives au prélèvement à la source réalisé chaque mois sur vos revenus sont consultables dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ». Pensez aussi, si votre situation change à l'indiquer rapidement sur cet espace.

Pour répondre à toutes vos questions, votre unique interlocuteur reste l'administration fiscale qui met à votre disposition le site *prélèvementalasource.gouv.fr* et une messagerie sécurisée dans votre espace particulier.

impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Elaguer Aux abords des lignes électriques

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.
Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.
Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Pour en savoir plus, contactez Enedis au **09 69 32 18 79**

LES MANIFESTATIONS

La Troupe des Pas Tristes

1er rang : Thomas, Anthony (technique), Maud, Maelle, Geoffrey.
2ème rang : Anne-Lise, Jean-Marc, Quentin, Mathieu, Morgane
(Absent sur la photo: Cédric (technique).

La troupe joue cette année pour L'association "**Tiens-moi la main**", de LOUNEVEZ MOEDEC. Cette association permet d'animer et de proposer des activités culturelles, sportives, éducatives, manuelles aux occupants adhérents aux résidents du foyer de vie Avalenn.

LES MANIFESTATIONS

23 janvier :	Courtoujours, festival de courts métrages à la salle des fêtes de La Roche-Derrien
1er, 2 et 3 février :	Soirée théâtrale par Les Pas Tristes, à l'amphithéâtre du Lycée de Pommerit-Jaudy
5 février :	Repas crêpes adhérents, organisé par l'amitié rochoise à La Roche-Derrien
6 février :	Repas crêpes adhérents, organisé par les Blés d'Or à Pommerit-Jaudy
2 mars :	Zumba party à la salle des fêtes Pommerit-Jaudy
2 mars :	Soirée crêpes organisée par le club de kayak à la salle des fêtes de La Roche-Derrien
9 mars :	Soirée carnaval à la salle des fêtes de Pommerit-Jaudy, organisée par l'amicale du RPI
9 mars :	Stage de crêpes et repas organisé par Skol ar C'hleuzioù à la salle périscolaire de Pouldouran
30 mars :	Concerts « Ker Roc'h Spring » à la salle des fêtes de La Roche-Derrien
31 mars :	Brocante organisée par l'amicale du RPI au gymnase de Pommerit_Jaudy

La Roche-Jaudy est née le 1er janvier 2019
Elle pèse 2.721 habitants et mesure 29km^2

A cette occasion, ses Maires vous invitent à fêter sa naissance, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, le 19 janvier à 18h30 à la salle des Fêtes de La Roche-Derrien.
Ambiance détonante avec le magicien Guilhem qui assurera des moments magiques, construits et orientés autour des rêves et des désirs…. Suivra un groupe musical surprise entraînant le public sur des rythmes endiablés. Le DJ Yann prendra le relais pour clore la soirée.

Buvette assurée à partir de 20h30, après le traditionnel pot de l'amitié, l'amour, la joie !